

Transcription d'un acte de mariage

Le service de l'état civil est habilité à transcrire les actes d'état civil dressés par les autorités locales. L'Ambassade du Sénégal à Brasilia peut aussi célébrer le mariage de deux sénégalais.

Documents à fournir :

- Deux (2) copies intégrales de l'acte de mariage en original ;
- Photocopie de la pièce d'identité sénégalaise en cours de validité (carte nationale d'Identité ou passeport) ;
- Enveloppe timbrée (pour retour du courrier).

Pièce délivrée :

Une copie intégrale d'acte de mariage transcrit.

Délai de délivrance :

Cinq (5) jours ouvrés.